

armoiries dans son *Indice Armorial*, et cependant on trouve dans les *Papiers curieux* que nous avons cités, un titre qui attribue, dès 1303, le titre qualificatif de noblesse, *Miles*, à Philippe Riboud : « *dominus Philippus Riboudi Miles et domina Ysabella ejus uxor...* » Cette famille, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était, au commencement du XIX^e siècle (1), divisée en trois branches, dont l'une habitait Bourg, l'autre Montluel et la troisième Pont-d'Ain.

La branche de noble Péronette Riboudi s'était arrêtée à noble et respectable Jean Ribod, marié en premières noces à Heleyne Oucret, dont il eut Claudine, et en secondes à Jeane Mouton, qui lui donna Philiberte.

Les armes des Riboud, enregistrées le 1^{er} août 1697, par Hozier, étaient : d'azur à la croix pattée et alaiée d'argent posée en cœur, deux étoiles d'or en chef et un cœur de mesmes en pointe. — Reg. 1^{er}, art. 222.

Quoi qu'il en soit, l'existence de ce Vincent Favre *doctor utriusque juris*, important peu à l'histoire qui nous occupe, nous continuons l'article d'Antoine Favre.

Il siégeait depuis huit ans au Sénat lorsque le duc de Nemours, prince de la maison de Savoie, l'appela à la Présidence du Genevois (2); ce fut pour lui l'occasion

(1) Ph. Le Duc, p. 61. — Cette famille a produit, outre le juge-mage dont nous venons de parler, deux syndics généraux de Bresse au XVIII^e siècle, dont l'un maire de Bourg pendant vingt ans, un membre de l'Élection, auteur de *Notes manuscrites sur les paroisses de Bresse*, et d'un *Abrégé*, aussi manuscrit, de *l'histoire de Savoie*; enfin, un subdélégué de Bresse, Thomas Riboud, auteur de nombreux ouvrages sur la province, qui devint, au XIX^e siècle, membre de l'Institut et président à la Cour de Lyon.

(2) Lettres-patentes du 24 décembre 1596.